Initiales du maire

_____

_____

Initiales du secrétaire/trésorier

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce

Le 3 septembre 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 septembre 2019, à la salle du conseil, formant quorum sous la présidence de M. Gérald Grenier, maire, et à laquelle séance sont présents :

M. David Trépanier
M. Marco Lachance
M. Jesen Pomerleau
M. Sébastien Lamarre
M. Robin Rodrigue

Est absent : M. Marco Grenier

Caroline Groleau, directrice générale et secrétaire-trésorière-adjointe est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

Réflexion et mot de bienvenue
Ordre du jour
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 aout 2019
Correspondance
Affaires nouvelles
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement de concordance numéro 167-2019 amendant le plan d'urbanisme numéro 90-05-17
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement de concordance numéro 168-2019 amendant le règlement de zonage 91-11-27
- Résolution : Autorisation de la reddition des comptes pour le programme d'Emplois d'été Canada pour le terrain de jeu 2019-2020
- Résolution : Autorisation de la reddition des comptes pour le programme d'Emplois d'été Canada pour la piscine 2019-2020
- Résolution : Mandat pour une enseigne lumineuse
- Résolution : Demande d'une carte de crédit pour la Municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce
- Résolution : Publicité pour le spectacle d'humour de FAF et Stéphane Fallu du 1er Novembre 2019
- Résolution : Appel de projets au Fonds de développement des territoires 2019-2020, par la MRC des Appalaches
- Résolution : Demande d'appui au programme Québec haut débit
- Résolution : Acceptation des comptes à payer

Varia
Période de questions
Date de la prochaine séance
Levée de la séance

Réflexion et mot de bienvenue

La session est ouverte à 19h00 par le maire qui fait la réflexion et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2019-09-171 Ordre du jour

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Robin Rodrigue
Appuyé par M. Marco Lachance
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toutes modifications.

Adoptée

Adoption de procès-verbal

2019-09-172 Séance ordinaire du 12 août 2019

Considérant que tous les membres de ce Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 et qu'ils l'ont lu;

Il est proposé par M. Jesen Pomerleau
Appuyé par M. David Trépanier
Et résolu unanimement que ce procès-verbal soit accepté tel que présenté avec dispense de lecture.

Adoptée

Correspondance

La directrice générale / secrétaire-trésorière-adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 12 août 2019 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

Affaires nouvelles

Avis de motion et dépôt du projet de règlement de concordance numéro 167-2019 amendant le plan d'urbanisme numéro 90-05-17

M. Marco Lachance, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, soit le 7 Octobre 2019 à 19h00 à la salle du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce, le règlement de concordance numéro 167-2019 amendant le plan d'urbanisme numéro 90-05-17 sera adopté.

Le projet du règlement de concordance numéro 167-2019 amendant le plan d'urbanisme numéro 90-05-17 est déposé et des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement de concordance numéro 168-2019 amendant le règlement de zonage 91-11-27

M. Robin Rodrigue, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, soit le 7 Octobre 2019 à 19h00 à la salle du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce, le règlement de concordance numéro 168-2019 amendant le règlement de zonage numéro 91-11-27 sera adopté.

Le projet du règlement de concordance numéro 168-2019 amendant le règlement de zonage numéro 91-11-27 est déposé et des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

2019-09-173 Résolution : Autorisation de la reddition des comptes pour le programme d'Emplois d'été Canada pour le terrain de jeu 2019-2020

Considérant que la Municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce a reçu une aide financière dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada attribuée aux loisirs de Ste-Clotilde-de-Beauce pour le terrain de jeu 2019-2020;

Considérant que suite à l'octroi de cette subvention, la Municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce doit faire une reddition des comptes au programme emplois d'été Canada pour l'année 2019-2020 quant à l'utilisation de la subvention.

Il est proposé par M. David Trépanier
Appuyé par M. Jesen Pomerleau

Et résolu unanimement d'autoriser Mme Caroline Groleau, directrice-générale et secrétaire-trésorière-adjointe, à faire la reddition des comptes pour le programme d'Emplois d'été Canada 2019-2020 relativement à la subvention attribuée au terrain de jeu.

Adoptée

2019-09-174 Résolution : Autorisation de la reddition des comptes pour le programme d'Emplois d'été Canada pour la piscine 2019-2020

Considérant que la Municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce a reçu une aide financière dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada attribuée pour la piscine 2019-2020;

Considérant que suite à l'octroi de cette subvention, la Municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce doit faire une reddition des comptes au programme d'Emplois d'été Canada pour l'année 2019-2020 quant à l'utilisation de la subvention.

Il est proposé par M. Jesen Pomerleau
Appuyé par M. David Trépanier
Et résolu unanimement d'autoriser Mme Caroline Groleau, directrice-générale et secrétaire-trésorière-adjointe, à faire la reddition des comptes pour le programme d'Emplois d'été Canada 2019-2020 relativement à la subvention attribuée à la piscine.

Adoptée

2019-09-175 Résolution : Mandat pour une enseigne lumineuse

Considérant que la municipalité est désireuse d'acquérir une enseigne lumineuse pour la municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce :

Considérant que nous avons obtenu le prix pour en acquérir une enseigne lumineuse de l'entreprise Les Enseignes Aux Quatre Vents Inc. au montant de 31 238.00 $ plus taxes.

Il est proposé par M. Marco Lachance
Appuyé par M. Robin Rodrigue
Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur municipal M. Claude Pomerleau à faire l'achat d'une enseigne lumineuse de l'entreprise Les Enseignes Aux Quatre Vents Inc. au coût de 31 238.00 $ plus taxes.

Conditionnel à l'acceptation d'une aide financière.

Le surplus de la facture qui dépassera l'aide financière sera acquitté à même le surplus accumulé.

Adoptée

2019-09-176 Résolution : Demande d'une carte de crédit pour la Municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce

Il est proposé par M. Marco Lachance
Appuyé par M. Jesen Pomerleau

1. que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

2. que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

3. que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

4. que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

5. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Et résolu unanimement de demander une carte de crédit pour le compte de la Municipalité-de-Ste-Clotilde-de-Beauce au coût annuel de 60.00$ pour une limite de crédit de 10 000 $. Et de donné l'autorisation à M. Gérald Grenier, Maire à en faire la demande auprès de la Caisse Populaire des Sommets de la Beauce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce.

Adoptée

2019-09-177 Résolution : Publicité pour le spectacle d'humour de FAF et Stéphane Fallu du 1er Novembre 2019.

Il est proposé par M. David Trépanier
Appuyé par M. Marco Lachance
Et résolu unanimement d'autoriser M. Sébastien Lamarre à acheter de la publicité au coût de 2 337.00 $ plus taxes pour le spectacle d'humour de FAF et Stéphane Fallu qui se déroulera le 1er Novembre 2019 au centre multifonctionnel.

Adoptée

2019-09-178 Résolution : Appel de projets au Fonds de développement des territoires 2019-2020, par la MRC des Appalaches.

Attendu que dans le cadre de l'Appel de projets au Fonds de développement des territoires 2019-2020, volet « soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie», par la MRC des Appalaches;

Attendu qu'en tenant compte de l'étude portant sur le Développement des attraits touristiques du barrage Pomerleau et de ses alentours effectués par un groupe d'étudiants de l'Université Laval en juillet 2017;

Attendu que le conseil de la Municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce est disposé à donner à M. Jacques Lussier le mandat de préparer un projet structurant afin qu'il soit soumis au plus tard le 20 septembre prochain;

Attendu que le projet devra être approuvé par les membres du Conseil en tant que maître d'œuvre de sa réalisation;

Il est proposé par M. Marco Lachance
Appuyé par M. David Trépanier

Et résolu unanimement d'autoriser M. Jacques Lussier à préparer un projet structurant, afin de le présenter aux élus pour approbation pour finalement être soumis à la MRC es Appalaches au plus tard pour le 20 septembre 2019

Adoptée

2019-09-179 Résolution : Demande d'appui au programme *Québec haut débit*

Attendu que les municipalités de la MRC des Appalaches demandent depuis plusieurs années que les résidences, les commerces, les industries, les entreprises agricoles et touristiques situées dans les territoires ruraux puissent avoir accès à des services en télécommunications fiables et rapides;

Attendu que le gouvernement provincial a dévoilé pour son budget 2019-2020 le nouveau programme *Québec haut débit* qui vise à appuyer des projets de déploiement d'infrastructures d'accès à Internet haut débit dans l'ensemble du Québec;

Attendu qu'il y aura au cours des prochaines semaines un processus d'appel à projets via le programme *Québec haut débit* qui offrira un financement aux projets les plus prometteurs;

Attendu que la MRC des Appalaches souhaite que le service Internet haute vitesse soit déployé par la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH), puisqu'elle considère que c'est à ce jour la meilleure technologie qui puisse être étendue et ce, sur l'ensemble de son territoire;

Attendu que cinq compagnies en télécommunications ont approché la MRC des Appalaches pour présenter leur projet pour l'ensemble du territoire de la MRC en prévision du programme *Québec haut débit*;

Attendu que la municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce souhaite appuyer plus particulièrement la compagnie Sogetel puisque son projet correspond aux besoins et aux attentes de la MRC en matière de déploiement de la fibre optique, mais aussi parce que :

- Sogetel est déjà présent dans les MRC de l'Érable, d'Arthabaska, de Robert-Cliche, des Etchemins et du Granit;
- Il est également présent dans les municipalités de la Paroisse de Disraeli, Beaulac-Garthby et la ville de Disraeli;
- La dorsale de transport traverse déjà le territoire d'ouest en est, soit de la municipalité d'Irlande à Adstock;
- Sogetel assure que la technologie déployée est la meilleure disponible soit le FTTH;
- Sogetel a présenté le projet le moins coûteux du fait de sa présence sur le territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Robin Rodrigue
Il est appuyé par M. David Trépanier
et résolu unanimement :
Que la municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce appuie Sogetel dans ses démarches auprès du programme *Québec haut débit* afin que ce fournisseur desserve les zones non ou mal desservies par le déploiement de la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH) dans le cadre du projet proposé, et ce, à des coûts comparables au milieu urbain et sans frais de branchement;

Que la municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce demande en tout respect aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Sogetel.

Adoptée

2019-09-180 Résolution : Acceptation des comptes à payer

Les élus ayant pris connaissance des comptes à payer, ils autorisent le paiement des comptes au montant total de 71 798.45 $.

Il est proposé par M. Robin Rodrigue
Appuyé par M. Jesen Pomerleau
Et résolu unanimement d'accepter et de payer les comptes présentés.

Adoptée

Je, Caroline Groleau, directrice générale / secrétaire-trésorière-adjointe, certifie que la Municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Varia

Période de questions

Initiales du maire

_____

_____

Initiales du secrétaire/trésorier

Date de la prochaine séance

Le 7 octobre 2019

2019-09-181 Levée de la séance

Il est proposé par M. David Trépanier
Appuyé par M. Sébastien Lamarre
Et résolu unanimement de lever la séance à 20h15.

Adoptée

Gérald Grenier
Maire

Caroline Groleau
Dir. gén./secr.-très-adj.

Je, Gérald Grenier maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.